

Un congé de paternité pour les indépendants

Denis Ducarme annonce qu'il se battra pour ce dossier, l'une de ses grosses priorités cette année

Un congé de paternité pour les indépendants. Le dossier revient sur la table et le ministre des Classes Moyennes, des Indépendants et des PME, Denis Ducarme (MR), se dit prêt à se battre pour en obtenir un. C'est sans nul doute l'un de ses projets phares pour cette année 2018.

Les pères (et les « co-mères ») peuvent bénéficier d'un congé de naissance (dix jours, dans les quatre mois qui suivent la naissance) sous certaines conditions. L'employeur paie le salaire complet pour les trois premiers jours du congé et la mutualité intervient, à 82 % du salaire brut,

pour les sept jours suivants. Ça, c'est pour les salariés.

Et les indépendants ? « Je veux me battre pour qu'ils obtiennent également un congé après la naissance d'un enfant ! », déclare Denis Ducarme. « Ce serait une forme de justice par rapport à la situation des salariés et des fonctionnaires. »

Le ministre remet sur la table une idée qui a déjà été évoquée. Entre autres par les associations qui défendent les intérêts des indépendants. Elles sont déjà montées au créneau, relayées de temps à autre par des politiques.

UN MILLION PAR JOUR DE CONGÉ

Le prédécesseur de Denis Ducarme, Willy Borsus, avait d'ailleurs fait chiffrer la mesure : on parlait alors de plus de 9 millions pour les dix jours.

Denis Ducarme a la ferme inten-

tion d'arriver à faire aboutir ce projet, mais il ne veut pas s'aventurer dans des discussions chiffrées dès maintenant.

« Je veux obtenir une enveloppe, ça, c'est clair », martèle-t-il. « Pour quel montant, pour combien de jours ? Quelle serait l'indemnité de remplacement ? Je ne

peux franchement pas fixer cela aujourd'hui. C'est un débat

qui doit être mené au gouvernement (...) Avoir une bonne idée n'est pas suffisant pour un ministre, il faut encore trouver son financement. Ce qui est important, c'est de faire le premier pas et je suis déterminé à le faire », ré- pète-t-il.

60.000 INDÉPENDANTS EN PLUS

Et il est clair que de nos jours, un million... c'est un million, même dans un budget de l'État qui s'exprime en milliards d'euros. Chaque million se discute d'ailleurs àrement.

Rappelons que d'après les cal-

culs demandés par Willy Borsus, on en était à un peu moins d'un million par jour de congé. Sauf erreur de notre part, le budget nécessaire avoisinerait donc déjà les 5 millions si la mesure démarrait avec un congé de cinq jours, par exemple.

Voilà donc un projet qui devrait donner le sourire aux indépendants s'il aboutit. Comme vous le lirez par ailleurs, ce n'est pas le seul qui est annoncé pour 2018. Le ministre Ducarme répète qu'il entend bien continuer à améliorer et faciliter leur vie.

« Ce gouvernement s'est engagé avec force en faveur des indépendants », note-t-il avec une satisfaction non dissimulée. « Au 30 septembre, on dénombrait 1.076.292 indépendants, soit une augmentation de 60.390 indépendants depuis que Charles Michel est devenu Premier ministre. C'est 31 % de plus que sous le gouvernement Di Rupo ! »

• DIDIER SWYSEN

De 2 à 6 seuils et réductions pour les « starters »

Les cotisations montent à la Chambre

Ce sont des dossiers ouverts l'année dernière, mais qui atterrissent aujourd'hui au Parlement. « Mardi prochain, j'ai un gros rendez-vous en Commission, à la Chambre, à propos des seuils de cotisations », explique le ministre.

Passer de deux à six seuils va donner plus de souplesse dans les cotisations provisoires des indépendants. « C'est une petite révolution. Les travailleurs indépendants dont les revenus sont en baisse disposeront de

plus de possibilités de demander un ajustement de leurs cotisations sociales provisoires », explique Denis Ducarme. « On va ainsi régler potentiellement la situation d'un tiers des indépendants, soit plus de 300.000 personnes. »

CARENCE

Il y aura un autre point qui passera en commission : la réduction des cotisations trimestrielles, de 700 € environ à 380 €, pour les indépendants qui se lancent (au cours de la première année).

Rappelons aussi que depuis le 1^{er} janvier, les indépendants bénéficient d'une indemnité après deux semaines de maladie (et non plus après un mois). Les ministres Ducarme et De Block (Santé et Affaires sociales) ont décidé de réduire cette période de carence à 14 jours en raison du délai jugé trop long. Le travailleur indépendant peut donc prétendre à des indemnités à partir du quinzième jour d'incapacité de travail. •

D.SW.

La ministre voit cette mesure entrer en vigueur à la rentrée de septembre

Vol à l'étalage : la transaction avance

Où en est le fameux projet de transaction entre le commerçant et son voleur ? Rappelons l'idée et son contexte : le vol à l'étalage handicape largement les recettes des commerçants. On parle là de plus de 5.000 délits reconnus chaque année pour une perte de chiffre d'affaires de 500 millions d'euros environ.

L'idée du ministre Ducarme qui s'inspire de ce qui existe déjà aux Pays-Bas (où c'est devenu une solution pour 75 % des plaintes) : lancer un mécanisme de transaction quand le voleur est pris en flagrant dé-

lit. Ce dernier pourrait alors s'acquitter d'une indemnisation financière de 180€, à la seule condition, bien sûr, qu'il n'y ait pas eu de violences. Le voleur admettrait son geste par écrit, dans un formulaire que l'on pourrait assimiler à une convention entre les deux parties. En échange, le commerçant ne le poursuivrait pas en justice. Ce qui serait pour lui un gain de temps et d'énergie... Et ce qui serait aussi une façon de lutter contre une relative impunité.

AVEC LA JUSTICE

« En ce début d'année, Comeos, le SNI, l'UCM et l'Unizo planchent sur le projet », explique le ministre des Indépendants. « On attend leur retour pour la fin du mois de février, voire le début du mois de mars. Ensuite, il faudra discuter de ces hypothèses de fonctionnement avec le ministre de la Justice. Bref, je n'attends pas une entrée en vigueur de cette mesure avant le mois de septembre. Cela me semble une date raisonnable pour la voir atterrir. » ●

D.SW.

Commerce

Soldes: « J'aimerais préserver la période d'attente »

Faut-il supprimer la période d'attente ? C'est la période (d'environ un mois) qui précède les soldes et pendant laquelle la loi interdit d'annoncer toute réduction de prix pour quatre secteurs : l'habillement, les articles de cuir, la maroquinerie et la vente de chaussures. L'objectif est de permettre aux consommateurs de comparer les prix de manière équitable et tranquille. Chaque année, de grandes enseignes sont condamnées à des

amendes pour non-respect de cette période.

Le ministre Kris Peeters (CD&V), en charge de la protection des consommateurs, a déjà émis l'idée de supprimer la période d'attente... Au mécontentement des associations défendant les intérêts des commerçants. Le Syndicat neutre pour indépendants (SNI), par exemple, estime qu'une telle suppression reviendrait à supprimer les soldes également et que cela se ferait au

détriment du commerçant, ainsi que des consommateurs qui ne pourraient plus voir s'il s'agit de vraies réductions ou non.

Un argument auquel Denis Ducarme n'est pas insensible. Il s'inquiète d'une mesure qui bénéficierait surtout aux grandes enseignes. « Je trouve que cette période d'attente est plutôt utile avant les soldes. J'aimerais bien la préserver. » À lui de convaincre son collègue... ●

D.SW.

« Francken ne doit pas démissionner »

La vie du gouvernement a été bousculée avec la nouvelle « affaire Francken » ou l'affaire dite des Soudanais. Denis Ducarme a son avis sur la question et il ne se cache pas pour dire qu'il soutient à fond son collègue N-VA en charge de l'asile et de la migration.

▷ Député, vous avez souvent soutenu la politique menée par Theo Francken. C'est encore le cas aujourd'hui ?

Je soutiens à 100 % la politique portée par Theo Francken. Parce que c'est la politique prévue dans l'accord du gouvernement et que cet accord est largement inspiré du programme du MR en 2014 auquel j'ai d'ailleurs contribué : l'interdiction de la multiplication des procédures d'asile, une politique de retour ferme, le renvoi des illégaux qui séjournent dans nos prisons, la lutte contre les fraudes, etc. Bref, une politique ferme, mais respectueuse de nos obligations internationales.

▷ Mais rapatrier des personnes dans des pays où elles pourraient être maltraitées ou torturées, ce n'était quand même pas dans l'accord de gouvernement ?

Ecoutez, la clarté sera établie

sur le fait que l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme a bien été respecté dans cette affaire. L'enquête nous le dira. Nous

verrons si nos procédures devront être adaptées. Mais il faut rappeler les réalités en la matière. La Belgique ne

« Avec l'opposition, on n'aurait pas pu mener cette politique ferme en matière d'asile »

fonctionne pas autrement que bon nombre de pays européens. Le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Norvège, etc. organisent également des missions techniques d'identification avec le Soudan en vue de l'éventuelle expulsion de ressortissants soudanais. En outre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a commenté, en décembre,

les rapatriements volontaires vers le Soudan. L'agence onusienne travaille directement avec les autorités soudanaises pour mener à bien ces opérations.

▷ Avec l'enquête, on verra aussi si le secrétaire d'État

Francken peut continuer à siéger au gouvernement ?

Je l'ai dit : il faut que cette enquête soit faite et de manière sérieuse. Si des erreurs ont été commises, l'enquête le dira. On en tiendra compte, mais ce n'est pas pour cela que le secrétaire d'État devra démissionner, et cela ne nous fera pas changer de cap par rapport à la ligne de conduite de notre politique.

▷ L'opposition, qui réclame cette démission, peut donc « danser sur sa tête » ?

Ce que l'opposition veut, c'est condamner notre politique stricte. Cela tourne parfois à l'obsession ! Il est clair qu'avec le PS, le cdH, DéFI, Écolo ou le PTB, on n'aurait pu mener cette politique qui entend préserver nos frontières. Le MR ne veut pas d'une jungle de Calais à Bruxelles ! On prend

nos responsabilités. Quand j'entends l'opposition, j'entends une politique de l'asile qui flirte avec le laxisme. Ce n'est pas ce que veulent les citoyens...

▷ Dans ce dossier, on a eu l'impression que c'était Bart De Wever qui dictait sa loi à Charles Michel...

Le patron, c'est le Premier ministre. Et, lorsque c'est nécessaire, il recadre les membres de son gouvernement, tel qu'il vient de le faire avec son secrétaire d'État ce vendredi (Theo Francken, NdlR) pour ce qui concerne certains aspects de sa communication. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR DIDIER SWYSEN

Denis Ducarme loue le bilan du gouvernement

« L'opposition peut jacasser, on avance... »

Il y a parfois des divergences dans la majorité, souvent des chamailleries entre les trois partenaires flamands du MR, mais cela n'inquiète pas le ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale. « Qu'il y ait parfois des approches politiques différentes, c'est normal dans une coalition, cela a toujours été comme ça. Cela ne veut pas dire que l'essentiel n'est pas rencontré et l'essentiel, c'est aussi qu'à la fin, la synthèse est faite le Premier ministre », juge Denis Ducarme pour qui toutes les réformes importantes qui ont été

ménées n'auraient pu l'être avec une autre majorité.

« L'opposition a beau jacasser, ce gouvernement bosse et engrange des résultats concrets pour les Belges en matière d'emploi », reprend-il. « C'est 176.500 emplois qui ont été créés depuis la mise en place de ce gouvernement. La BNB projette en outre la création de 309.000 emplois sur la période 2014-2020. Le taux de chômage diminue significativement dans chacune des Régions, passant de 8,5% en 2015 à 6,6% en 2018. Grâce au Tax shift, qui diminue la fiscalité sur le travail,

le pouvoir d'achat augmente. C'est même un véritable 13^e mois pour les bas et les moyens salaires : 158,5 € net par mois pour un salaire de 1.500 € brut (172,7 € pour un salaire de 3.000 €). »

PAROLE DE RURAL

Des résultats que le ministre libéral attribue avant tout à son chef de file. « Ceux qui disent que Charles Michel ne serait pas maître à bord ne le connaissent pas », tranche-t-il. « Il ne se laisse pas marcher sur les pieds. Il est le patron et il nous permet d'ailleurs d'avan-

cer avec autant d'efficacité. Les réformes, que l'on a menées, aussi en matière de sécurité, n'étaient possibles qu'avec ce gouvernement. »

Ce qui ne laisse pas beaucoup de doute sur la coalition voulue par les libéraux après les élections de 2019 ? « Je suis un rural, je travaille dans le présent, je ne me projette pas au-delà de la fin de cette législature », sourit M. Ducarme. « Mais quand je regarde le PS qui ne sait plus où il habite, le cdH au niveau fédéral qui lui emboîte le pas ou Écolo... » ●

D.SW.